

CONSEIL DE SURVEILLANCE



RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En complément du rapport de la Gérance, qui vous a détaillé les activités et les résultats du Groupe, le présent rapport du Conseil de Surveillance a pour objet, notamment, de vous donner son avis sur sa mission de contrôle permanent de la gestion du Groupe.

Au titre de l'exercice 2014, le Conseil de Surveillance s'est réuni à 3 reprises (les 13 mars et 29 août 2014 et le 11 mars 2015) afin d'examiner l'activité du Groupe ainsi que les comptes annuels et semestriels de la Société et du Groupe sur la base des documents qui lui ont été transmis par la Gérance.

Les données financières arrêtées au 31 décembre 2014 font apparaître :

- un chiffre d'affaires consolidé de 2 790 millions euros ;
- un résultat opérationnel courant de 167 millions d'euros ;
- un résultat net part du Groupe de 118 millions d'euros.

À chacune de ces réunions, auxquelles ont participé les Commissaires aux Comptes, le Conseil a été informé par la Gérance :

- de l'évolution de chaque branche d'activité et de ses perspectives d'avenir dans le cadre de la stratégie définie par la Gérance ;
- des acquisitions et/ou des cessions d'activités ou de filiales, des prises de participation et, plus généralement, de tout investissement majeur ;
- des procédures de contrôle interne définies et élaborées par les sociétés du Groupe sous l'autorité de la Gérance ainsi que de la politique de gestion des risques.

Chaque réunion du Conseil de Surveillance a été précédée par une réunion du Comité des Comptes et des Risques qui, après avoir :

- pris connaissance de l'évolution de l'endettement bancaire et de la structure financière dans le cadre de la politique financière définie par la Gérance ;
- procédé à un examen détaillé des états financiers et des procédures comptables et pris connaissance de l'organisation des procédures de contrôle interne en matière comptable et financière et d'exposition aux risques ;

a rendu compte de sa mission au Conseil.

L'examen des risques et de leur suivi ainsi que des procédures mises en place par le Groupe pour y faire face a fait l'objet d'une réunion spécifique du Comité des Comptes et des Risques qui s'est tenue avant celle ayant pour ordre du jour l'examen des comptes annuels sociaux et consolidés.

En matière de gouvernance, la Gérance a exposé au Conseil de Surveillance, lors de la séance du 11 mars 2015, la décision de la Société de se conformer intégralement, notamment en matière d'indépendance, aux dispositions du Code AFEP-MEDEF de juin 2013 qui est le code de gouvernance choisi par la Société. Le Conseil de Surveillance a ensuite examiné la situation de chaque membre du Conseil sous le critère de l'indépendance et revu en conséquence la composition du Comité des Comptes et des Risques dans le sens des recommandations du Code AFEP-MEDEF. La nouvelle composition du Comité des Comptes et des Risques fait ressortir un pourcentage d'indépendance de la moitié des membres contre les 2/3 préconisés par le Code AFEP-MEDEF. Ce pourcentage de 2/3 de membres indépendants sera atteint progressivement, et au plus tard à l'issue du mandat des membres dont l'ancienneté est supérieure à 12 ans. Monsieur Olivier Heckenroth, Président du Conseil de Surveillance et du Comité des Comptes et des Risques, dont l'ancienneté est supérieure à 12 ans, a fait part au Conseil de sa décision de renoncer à la présidence du Comité des Comptes et des Risques au profit d'un membre indépendant.

Le Conseil a également procédé à la création d'un Comité des Rémunérations et des Nominations composé pour moitié de membres indépendants, et s'est prononcé sur le renouvellement du mandat de 3 de ses membres venant à expiration lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 juin 2015 et sur la nomination d'un nouveau membre.

Lors de cette même séance, le Conseil de Surveillance a pris connaissance du projet de résolutions qui est soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015 :

1. Partie ordinaire de l'Assemblée

Au nombre des résolutions qui vous sont proposées par la Gérance, figurent celles relatives à l'approbation des comptes annuels et consolidés, à l'affectation du bénéfice de l'exercice clos (fixant le dividende à 2,05 euros par action), à l'option pour le paiement du dividende en actions, au renouvellement du programme de rachat d'actions par la Société dans la limite de 1 % du capital social ainsi qu'à l'approbation des conventions et engagements réglementés.

Il vous est également proposé le renouvellement de 3 membres du Conseil de Surveillance dont le mandat vient à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 5 juin 2015 (Messieurs Hervé Claquin, Olivier Mistral et Erik Pointillart), ainsi que la nomination d'un nouveau membre (Madame Laure Grimonpret-Tahon) pour une durée de 3 exercices.

Concernant la rémunération de la Gérance, il vous est proposé :

- d'attribuer une rémunération complémentaire variable à la Gérance calculée sur 50 % de la rémunération fixe statutaire et soumise à des conditions de performance ;
- de vous prononcer sur les éléments de rémunération fixe statutaire, due ou attribuée, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à la Gérance.

2. Partie extraordinaire de l'Assemblée

Les résolutions à caractère extraordinaire portent essentiellement sur le renouvellement des délégations financières (augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription, augmentation de capital par apports en nature, augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, augmentation de capital réservée aux salariés). Par ailleurs, il vous est soumis la création puis l'attribution gratuite d'actions de préférence à certains hauts cadres du Groupe, ainsi qu'aux dirigeants des sociétés liées à la Société (hors gérants de Rubis), dans la limite de 1 % du capital de la Société au jour de l'Assemblée.

Enfin, il vous est proposé la modification des articles 37 et 40 des statuts afin de tenir compte du nouveau délai légal d'inscription en compte des titres avant l'Assemblée Générale.

Aucune de ces résolutions n'a suscité de réserve de la part du Conseil de Surveillance.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 prise en vertu de la loi d'habilitation n° 2014-1 du 2 janvier 2014, le Conseil a, dans sa séance du 11 mars 2015, examiné les conventions réglementées conclues ou modifiées au cours de l'exercice 2014, ainsi que celles conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice. Par ailleurs, lors de la réunion du 29 août 2014, il s'est prononcé sur le déclassement des conventions d'intégration fiscale et de compte courant intragroupe, inscrites jusqu'alors au nombre des conventions réglementées, en conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Il a enfin approuvé le projet de rapport qui lui a été présenté par le Président du Conseil de Surveillance sur la composition, l'application du principe de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes en son sein, les conditions de préparation et l'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Sa mission remplie, le Conseil de Surveillance vous informe qu'il n'a pas d'observations à formuler tant sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice écoulé que sur la gestion de la Société et du Groupe.

Fait à Paris, le 11 mars 2015



Olivier Heckenroth
Président du Conseil de Surveillance